

Décision

Générale

colonial

Décision n° 597 portant augmentation des salaires du personnel auxiliaire européen.

n° 597

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 septembre 1941

Numéro JO
n° 538 du 30/09/1941

Date du numéro
30 septembre 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre ISO. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision du 17 mars 1938 relative au statut du personnel auxiliaire, ensemble les textes Payant modifiée ou complétée: Vu les propositions des chefs de service et le procès-verbal de la Commission instituée A cet effet.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les salaires mensuels des auxiliaires européens dont les noms suivent sont portés à : A) uine électrique. M. Del Guidice 2.300 » M. 2.200 » M. 2.200 » B) Gouvernement . Mme Le Layec 1.700 » M. Poinsignon 1.250 » C) Cercle. M. Berger 1.800 » D) Infirmerie, Sœur Anne-Marie 1.800 » Sœur Barthélemy 1.800 » M. Ghaleb (Eugénie) 1.400 » E) P. T. T. M. Banabila Mohamed 1.700 » F) Enregistrement. Mlle Goyon 1.700 » G) Tribunal. M. Vivient. 2.300 » Art. 2. — Les salaires journaliers de Mlle Rika Livierato (douane) et L. Teklé Hawariat (travaux publics) sont portés respectivement à 70 et 65 francs. Art. 3. — La présente décision, dont l'effet remontera au 1er juillet 1941, sera enregistrée, communiquée et publiée par tout où besoin sera.

NOUAILHETAS.